

**BOURSE FACULTAIRE  
POUR UN OU UNE ÉTUDIANT(E)S DE LA FACULTÉ  
DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS  
DÉSIRANT FAIRE UN SÉJOUR D'ÉTUDES  
DANS UNE AUTRE FACULTÉ**

L'Université de Lausanne met à la disposition de la Faculté de théologie et de sciences des religions une bourse d'études permettant à un(e) étudiant(e) prégradué(e) ou postgradué(e) de poursuivre sa formation durant un semestre ou une année académique dans une Université avec laquelle la Faculté a conclu des accords de mobilité hors SEMP : accords facultaires, voir <https://www.unil.ch/ftsr/home/menuinst/formations/mobilite/accords-mobilite.html>.

Le montant de la bourse par semestre varie selon le niveau de l'étudiant(e) et sa destination :

**accords avec Europe :**

- étudiant prégradué : CHF 1'600.-
- étudiant postgradué : CHF 2'500.-

**accords hors Europe :**

- étudiant prégradué : CHF 2'500.-
- étudiant postgradué : CHF 4'000.-

Condition de candidature :

- être immatriculé à la Faculté de théologie et de sciences des religions

Dossier de candidature :

- a) un curriculum vitae
- b) l'indication de la situation académique actuelle (avec dossier de notes)
- c) l'énoncé des motifs pour lesquels la bourse est sollicitée
- d) une copie du contrat de mobilité établi avec le/la conseiller/ère aux études

Les étudiant(e)s prégradué(e)s ont la priorité sur les étudiant(e)s postgradué(e)s. En fonction du nombre de candidatures, les montants peuvent être ajustés.

**Le dossier doit parvenir avant le 15 janvier 2020 au**

**Décanat de la Faculté de théologie et de sciences des religions  
Université de Lausanne  
Anthropole  
CH-1015 Lausanne**

*Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au professeur Frédéric Amsler, UNIL, Anthropole, CH-1015 Lausanne (frederic.amsler@unil.ch) tél. : ++41 021 692 27 15*

▷ **AUTRES BOURSES OCTROYÉES PAR L'UNIVERSITÉ** ◁

▷ consulter le site <http://www.unil.ch/ftsrf/page79979.html> ◁